



Bulletin municipal de la Commune de Rougegoutte

Rougegoutte

Info



JUIN 2018



*Enregistrement du reportage de TF1
Jeudi 24 mai 2018*



Mairie de Rougegoutte 16 rue des Ecoles 90200 Rougegoutte
☎ 03 84 27 12 67 ☎ 03 84 29 59 75
✉ mairie-rougegoutte@wanadoo.fr Site : www.rougegoutte.fr

Dépôt légal n° 17/2000
Imprimé par nos soins
Tirage : 500 exemplaires

ROUGE GOUTTE

SAMEDI 15 SEPTEMBRE

SALLE COMMUNALE DE LA CITÉ



FÊTE DES ASSOCIATIONS

DU CANTON DE GIROMAGNY

ENTRÉE LIBRE

Stands des associations du canton
démonstrations et initiations
jeux - manège
animations musicales



Rougegouttoises, Rougegouttois, Chers Amis,

A chacune et à chacun de vous, en ce début d'été, avec une saison quasi-tropicale, je vous souhaite de profiter pleinement de ces jours au cours desquels se posent des temps de vacances, de repos, de travail, de jardinage... mais toujours de moments heureux chez vous à Rougegoutte ! Bel été à vous !

A - DES DEPARTS EN VACANCES

Si vous avez décidé et programmé des séjours hors de notre commune, nous vous recommandons d'avertir la Gendarmerie de Giromagny en précisant votre date de départ et celle de votre retour. Même si notre Commune est assez protégée, il importe toujours de prendre des précautions.

B - EAUX DE RUISSELLEMENT

Les orages nombreux et certains épisodes de pluies abondantes causent des ruissellements sur certaines voies communales. Nous sommes intervenus et interviendrons encore pour résoudre ces phénomènes qui occasionnent des inondations de certains sous-sol de maisons riveraines.

C - LES TRAVAUX PROGRAMMES SUR LES VOIES et réalisés par l'entreprise TROMMENSCHLAGER

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Rougegoutte

Maître d'œuvre : 2ED

→ Planning :

I - CONCERNANT LES TRAVAUX SUR L'AVENUE DE GAULLE (de l'entrée de la Commune côté Giromagny jusqu'au pont sur la Rouge-Goutte/Carpe d'Or), le planning prévisionnel est le suivant :

- a) Travaux **du lundi 04 juin au vendredi 29 juin 2018** ;
- b) **Du samedi 30 juin au lundi 09 juillet compris** : un arrêt des travaux demandé par le Conseil Départemental en raison des Eurockéennes ;
- c) Reprise des travaux **du mardi 10 juillet au vendredi 27 juillet 2018** : les travaux avenue de Gaulle devraient se terminer (sauf imprévus bien sûr !) au plus tard le vendredi 27 juillet.

II - CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PLATEAU SURELEVE à l'intersection Route de Chaux (RD 24) avec la rue des Epreys :

Ces travaux devraient commencer fin de la semaine 29 ou au cours de la semaine 30 (entre le 19 juillet et le 25 juillet), en fonction de l'avancement des travaux sur la RD 12.

III - CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LES 2 PONTS DE LA RD 12

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental

Entreprise RICHERT/MADER et COLAS (sous traitant de MADER)

→ avant la reprise du chantier, les Télécom doivent intervenir,

→ puis les travaux seront finalisés et la signalétique horizontale sera installée.

D - ASSAINISSEMENT DE LA RUE DU QUET

Les travaux d'assainissement rue du Quet sont programmés à compter du lundi 10 septembre pour une durée estimée (à ce jour) à 7 semaines.

Une réunion publique à destination des résidents de la rue du Quet aura lieu en Mairie de Rougegoutte le samedi 07 juillet 2018 à 11 h.

E – LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUR PROPRIETES PRIVEES souhaités par des riverains.

A LEUR FRAIS, des riverains peuvent faire réaliser des travaux eux-mêmes, en profitant de la présence de l'entreprise à proximité de leur propriété respective. L'entreprise est informée de cette possibilité. Le riverain sollicite l'entreprise qui présente au particulier un devis que le riverain est libre d'accepter ou de refuser. Le particulier traite seul avec l'entreprise.

F – ECLAIRAGE PUBLIC

Si vous remarquez des défauts d'éclairage public (ampoule(s) qui ne fonctionne(nt) plus), n'hésitez pas à signaler, sans attendre, au secrétariat de Mairie les dysfonctionnements constatés, lesquels seront réparés lors du passage de l'entreprise, chargée par la Commune, de l'entretien des du réseau d'éclairage public.

G – ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVES à ROUGEGOUTTE

Samedi 08 septembre à 10 h 30 en Mairie

Nous invitons tous les nouveaux arrivés à Rougegoutte à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la Commune mais aussi de la vie associative ; les présidents et responsables des associations seront présents pour exposer leurs actions.

Cette réception se clôturera par le pot de l'amitié.

Date à retenir

Samedi 08 septembre 2018 à 10 h 30 à la Mairie de Rougegoutte
--

H – ROUGEGOUTTE ET SON FLEURISSEMENT AU JOURNAL DE TF1 de JEAN-PIERRE PERNAULT

TF1 a mandaté journaliste et caméraman pour venir faire un reportage à Rougegoutte sur la préparation de la saison estivale en matière de fleurissement. Le tournage a eu lieu le jeudi 24 mai 2018 et le reportage est passé, à TF1, le mardi 29 mai, au journal de 13 heures.

→ Félicitations et remerciements très sincères à celles et ceux qui donnent beaucoup de temps à notre Commune pour qu'elle soit toujours belle !

→ Félicitations et remerciements très sincères à la Présidente de la Rouge-Bruyère, Marie-Odile VIENNOT et aux bénévoles qui fournissent un travail remarquable et permanent ! Leur investissement permet à notre Commune de détenir le label « Village fleuri 4 fleurs » depuis 35 ans !

Notre Commune fait partie de quelques communes seulement qui, au niveau national, arborent le Label 4 fleurs depuis aussi longtemps !

I – LA FETE DES ASSOCIATIONS DU CANTON DE GIROMAGNY

Samedi 15 septembre 2018 à la Salle Communale de ROUGEGOUTTE

Pour démontrer l'importance de la vie associative et le grand dynamisme des associations du canton de Giromagny, pour la première fois, aura lieu la « **FETE DES ASSOCIATIONS** » qui se tiendra le samedi 15 septembre 2018 de 10 h à 18 h à Rougegoutte, à la salle communale de la Cité et sur la place autour de ce bâtiment ; le parking sera situé sur le terrain privé voisin, propriété de Jacky et Véronique Bringard que nous remercions vivement.

A NOTER :

- 1) Chaque association participante tiendra un stand pour présenter ses activités et organisera un jeu :
 - ✓ pêche aux canards
 - ✓ pêche à la truite (vivante !)
 - ✓ jeux divers et variés sur les stands des associations
 - ✓ foot en cages mobiles
 - ✓ pétanque
 - ✓ trampoline
 - ✓ promenades en calèche dans la commune
 - ✓ manège forain pour les enfants
 - ✓ animation générale par Stéphane Vaux de France Bleu Belfort-Montbéliard

- 2) A l'intérieur de la Salle Communale de la Cité :
 - ✓ enchainement de plusieurs groupes musicaux
 - ✓ participation de l'ACV (Ecole de Musique)
 - ✓ concerts par des chorales (dont A Croch'chœur)
 - ✓ danse country
 - ✓ zumba
 - ... durant toute la journée...

- 3) Buvette et restauration permanente
 - ✓ boissons
 - ✓ des repas à midi avec plusieurs menus
 - ✓ pâtisseries diverses

- 4) Pour les enfants
 - ✓ ateliers de maquillage avec « les Petites Frimousses »
 - ✓ manège forain
 - ✓ dessins, collages, productions individuelles ou collectives

- 5) Tombola gratuite
 - ✓ billets obtenus en gagnant aux jeux organisés sur les stands
 - ✓ remise de lots offerts.

Bref une journée festive à ne pas manquer, en famille ou entre amis !

Samedi 15 septembre 2018
Salle Communale de la Cité à ROUGEGOUTTE
de 10 h à 18 h

En restant à votre disposition,
Je vous remercie de votre attention et vous souhaite des jours ensoleillés !

Le Maire,
Guy MICLO

CONSEIL MUNICIPAL

du 23 MAI 2018

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE INFORMATIQUE DE TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Territoire d'Energie 90 a créé et développé un service informatique intercommunal et intercollectivités afin d'assister les collectivités du Territoire de Belfort adhérentes dans la gestion de leur informatique.

Dans le cadre de ses missions définies à l'article 9 de ses statuts, Territoire d'Energie 90 apporte ainsi une assistance en mettant tout ou partie de son service informatique à disposition de ses membres pour les assister dans l'utilisation de l'outil informatique pour notamment :

- l'utilisation des logiciels métiers Berger Levraut (paye, comptabilité, état civil ...);
- la communication avec les autres administrations (contrôle de légalité en ligne, dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables...);
- plus globalement toute obligation réglementaire imposée aux collectivités territoriales dans le cadre de leur informatique.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa prise d'effet. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans. Au terme de cette durée, elle devra faire l'objet d'un renouvellement exprès.

Le coût de la mutualisation dépend de la prestation et est détaillé dans une grille tarifaire. Il est arrêté annuellement par le Président de Territoire d'Energie 90, après avis de la commission informatique, chargée de suivre l'évolution de l'informatique dans les collectivités territoriales. Le tarif est actualisé annuellement conformément à la délibération n° 16-01 du Comité Syndical de TDE 90 du 25 mars 2016.

L'adhésion de la collectivité est matérialisée par une convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'adhésion de la Commune de ROUGEGOUTTE pour la nouvelle période proposée par Territoire d'Energie 90, et autoriser la signature de la convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ① **DÉCIDE** d'adhérer au service informatique de Territoire d'Energie 90,
- ② **DÉCIDE** de retenir les options suivantes pour son adhésion :

- *prestation « informatique de gestion »*
- *prestation « dématérialisation »*
- *prestation « sauvegarde des données »*
- *prestation « Délégué à la Protection des Données mutualisées »*
- *prestation « saisine par voie électronique*
- *prestation « connecteur pour prélèvement de l'impôt à la source »*

③ **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

CRÉATION D'UNE ROUTE FORESTIÈRE DANS LA FORÊT COMMUNALE DE LA VAIVRE : Acceptation du devis de l'ONF pour préparation du dossier

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts sollicite la Commune pour créer une route forestière dans les parcelles 4, 5 et 6 de la forêt de la Vaivre, avec création d'une place de retournement à l'extrémité afin de rendre ces parcelles accessibles aux grumiers.
Ces travaux sont indispensables pour valoriser l'exploitation des bois, avec une bonne desserte, sur une surface d'environ 16 hectares.
Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 50 %.
- présente le devis de l'Office National des Forêts pour le montage et le suivi du dossier de subvention d'un montant de 600 € HT (720 € TTC).

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'Office National des Forêts pour le montage et le suivi du dossier de subvention d'un montant de 600 € HT (720 € TTC).
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 du service bois.

CRÉATION D'UNE ROUTE FORESTIÈRE DANS LA FORÊT COMMUNALE DE LA VAIVRE : Demande de subvention

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts sollicite la Commune pour créer une route forestière dans les parcelles 4, 5 et 6 de la forêt de la Vaivre, avec création d'une place de retournement à l'extrémité afin de rendre ces parcelles accessibles aux grumiers.

Ces travaux sont indispensables pour valoriser l'exploitation des bois, avec une bonne desserte, sur une surface d'environ 16 hectares. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 50 %

- présente le projet de l'Office National des Forêts pour la réalisation des travaux comprenant :

- ① un élargissement de l'accès à l'intersection avec la RD24,
- ② un fossé de chaque côté de la voie,
- ③ plusieurs entrées dans les parcelles,
- ④ une place de retournement,
- ⑤ une barrière qui fermera l'accessibilité de cette voie à l'entrée de la RD 24.

- présente une estimation des travaux fournie par l'Office National des Forêts d'un montant de 56 225.40 € HT (67 470,48 € TTC)

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le projet présenté par l'Office National des Forêts concernant la création d'une route forestière avec création d'une place de retournement dans la forêt de la Vaivre,
- **SOLLICITE** une aide à l'infrastructure liée à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie au titre du dispositif 4.3B du Programme de développement rural régional FEADER 2014-2020
 - **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux au budget 2019 du service bois sous réserve de l'obtention de l'aide de 50 % sollicitée,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Recettes	
Création d'une route forestière dans la forêt de la Vaivre (travaux et maîtrise d'œuvre)	Subvention sollicitée au titre de la mesure	28 112.70 €
	Autofinancement	28 112.70 €
TOTAL HT 56 225,40 €	TOTAL	56 225.40 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

VENTE DE CHABLIS

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a réalisé une consultation pour la vente de chablis situés dans les parcelles E, I, K, M et O au lieu-dit « Le Fayé » et dans la parcelle 11 au lieu-dit « L'Envers », suite à la tempête du 03 janvier 2018,
- après consultation, l'entreprise KARAKOC, la mieux disante, a proposé un prix d'achat de 2 100 € HT pour un volume de 72 m3 de chablis.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré : **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise KARAKOC pour un montant de 2 100 € HT.

VENTE DE CHABLIS ET RÉSINEUX DANS LA FORÊT DE LA VAIVRE

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a réalisé une consultation pour la vente de résineux et de chablis situés dans les parcelles 4r, 3r, 5a2, 6a2 et 7a2 au lieu-dit « La Vaivre » suite à la tempête du 03 janvier 2018,
- après consultation, l'entreprise LOCATELLI Débardage, la mieux disante, a proposé un prix d'achat de 28 420 € HT pour un volume de 482 m3.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré : **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise LOCATELLI Débardage pour un montant de 28 420 € HT.

PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORÊTS EXERCICE 2018

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts n'a pas réalisé en 2017 les travaux prévus au programme de travaux 2017 pour un montant de 1 758,08 € HT (travaux de maintenance en section de fonctionnement),
- présente le programme 2018 d'un montant de 6 440.00 € HT concernant des travaux d'investissement (intervention en futaie irrégulière sur les parcelles G.ii et H.ii).

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de réaliser en 2018 les travaux prévus au programme 2017 d'un montant de 1 758.08 € HT entretien de parcellaire ou de périmètre sur les parcelles C, D, E, F, et 9,

- **REFUSE** le programme de travaux 2018,
- **DEMANDE** le report de ce programme de travaux 2018, après la création en 2019 de la route forestière dans la forêt communale de la Vaivre.

DESTINATION PARCELLE CADASTRÉE SECTION AM 120

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal la délibération n°20 en date du 13 avril 2018 concernant l'acquisition d'une parcelle de bois cadastrée section AM n° 120 auprès de M. et Mme MAUFFRAY,
- expose que cette parcelle pourrait être soumise au régime forestier sous certaines conditions fixées par l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, considérant que les conditions pour intégrer cette parcelle dans le régime forestier sont trop contraignantes et onéreuses pour la Commune : **DÉCIDE** de conserver cette parcelle cadastrée section AM n° 120 dans le domaine privé de la Commune,

AMÉNAGEMENT SECURITÉ ROUTE DE CHAUX : Résultat d'appel d'offres

Le Maire :

- rappelle la délibération n° 58 du 04 octobre 2017 sollicitant une opération partenariale avec le Conseil Départemental,
- rappelle les délibérations n° 90 et 91 du 01 décembre 2017 sollicitant des subventions auprès du Conseil Départemental et de la D.E.T.R. pour la réalisation de ces travaux,
- rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors du vote du budget 2018 de réaliser les travaux d'aménagement sécurité route de Chaux (création d'un passage surélevé au carrefour rue des Epreys/route de Chaux),
- rappelle que la maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au Cabinet 2ED à GIROMAGNY,
- rappelle que le Cabinet 2ED a lancé les consultations pour ces travaux,
- présente le résultat de la commission « appel d'offres » qui s'est réunie le 16 mai 2018

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de retenir l'Entreprise TROMMENSCHLAGER, 11, rue du Fayé à ETUEFFONT pour la réalisation d'un plateau surélevé route de Chaux au carrefour avec la rue des Epreys et d'accepter l'offre pour un montant de 22 134.80 € HT (26 561,76 € TTC),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

1ère TRANCHE DE TROTTOIRS RD 12 Avenue de Gaulle Résultats appel d'offres

Le Maire :

- rappelle les délibérations n° 48 et n° 49 du 12 juillet 2017 adoptant le projet de construction de trottoirs le long de la RD 12
- rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors du vote du budget 2018 de réaliser les travaux de création d'une première tranche de trottoirs le long de la RD 12 avenue du Général de Gaulle
- rappelle que la maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au Cabinet 2ED à GIROMAGNY
- rappelle que le Cabinet 2ED a lancé les consultations pour ces travaux
- présente le résultat de la commission « appel d'offres » qui s'est réunie le 16 mai 2018

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de retenir l'Entreprise TROMMENSCHLAGER, 11, rue du Fayé à ETUEFFONT pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de trottoirs le long de la RD 12 avenue du Général de Gaulle et d'accepter l'offre pour un montant de 80 849.20 € HT (97 019.04 € TTC),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ ROUTE DE CHAUX

Avenant n° 1 au marché de travaux

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 37 en date du 23 mai 2018 concernant l'attribution du marché de travaux « aménagement de sécurité route de Chaux » à l'entreprise TROMMENSCHLAGER à ETUEFFONT pour un montant de 22 134.80 €,
- expose que le poste « signalisation verticale » pourrait être diminué de 1 560.00 € HT (1 872.00 € TTC) car la Commune pourrait acquérir directement ces panneaux de signalisation dans le cadre du groupement d'achat passé avec le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de retirer du marché passé avec l'Entreprise TROMMENSCHLAGER dans le poste « signalisation verticale » l'achat des panneaux B14, A2b et C27 pour un montant de 1 560.00 € HT (1 872.00 € TTC)
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de ROUGEGOUTTE organise annuellement la fête champêtre, à l'issue de laquelle est tiré un feu d'artifice,
- rappelle que la Commune participe financièrement chaque année à cette fête en attribuant une subvention au Comité des Fêtes, couvrant les frais du feu d'artifice,
- propose de verser au Comité des Fêtes de ROUGEGOUTTE, au titre de l'exercice 2018, une subvention d'un montant de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € (quatre mille Euros) au titre de l'exercice 2018, au Comité des Fêtes de ROUGEGOUTTE pour participation au feu d'artifice qui sera tiré lors de la fête champêtre.

ACCEPTATION D'UN DEVIS POUR RÉPARATION DES TOILETTES

A LA SALLE COMMUNALE DE LA CITÉ

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal que deux WC de la salle communale sont détériorés et doivent être remplacés,
- présente le devis de réparation de l'entreprise EURL PERROD Denis à VESCEMONT d'un montant de 613.20 € TTC (511,00 € HT).

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis de réparation des toilettes à la salle communale de la Cité, présenté par l'entreprise EURL PERROD Denis à VESCEMONT pour un montant de 613.20 € TTC (511.00 € HT).

MISSION DPO **Délégué à la Protection des Données**

Le Maire :

- présente au Conseil Municipal un courrier de Territoire d'Energie 90 concernant la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) suite à la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (règlement européen qui entrera en vigueur le 25 mai 2018),
- expose que Territoire d'Energie 90, vu la complexité de cette nouvelle réglementation, a étudié la possibilité de proposer aux Communes adhérentes au service informatique de proposer une prestation Délégué à la Protection des Données (DPO) externe mutualisée.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de Territoire d'Energie 90,
- **DÉSIGNE** Territoire d'Energie 90 en tant que Délégué à la protection des données au titre du règlement de l'Union Européenne n° 2016/678 du 27 avril 2018 à compter de ce jour et transmet une lettre de mission ci-annexée au Délégué à la Protection des données mutualisé.

ÉLABORATION DU PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

MERCREDI 04 JUILLET 2018

A 20 h 00

Salle EISCAE - ETUEFFONT

26 Grande Rue (à côté de la piscine)

Réfléchir ensemble au territoire de demain

1^{ère} réunion :

- Qu'est-ce que le PLUi ?
- Les étapes clés
- Diagnostic et enjeux du territoire

SUITE A LA RECONSTRUCTION DES BASSINS DE RÉTENTION DES CRUES :

Demande de réfection de la rue des Epenottes

Le Maire rappelle aux élus du Conseil Municipal les travaux de reconstruction des bassins de rétention des crues et les délibérations du Conseil Municipal de ROUGEGOUTTE afférentes à ce dossier.

Il avait été acté, par délibération n° 41 du 03 mai 2016, après tractations avec les entreprises et le Conseil Départemental, Maître d'Ouvrage de ces opérations, que la Commune :

- ① autorisait les entreprises VINCI et DTP à installer leur base de vie sur le terrain communal situé le long de la voie communale « impasse des Etangs » à ROUGEGOUTTE ;
- ② exigeait, **avant le départ de l'entreprise**, la remise en état des voies communales directement et fortement impactées par ces travaux.

A/ la rue permettant l'accès à la base de vie dénommée « impasse des Etangs » a été impactée par tous les engins de chantier qui circulaient sur cette petite route pour accéder au terrain communal « base de vie » sur lequel tous les véhicules stationnaient. **Cette voie n'a pas été refaite par les entreprises et la Commune a dû procéder aux réparations de cette voie qui conduit aux écopoints et donc qui est très fréquentée.**

B/ à la demande expresse du Conseil Départemental qui souhaitait épargner une partie de la RD 24 appelée « route de Chaux », depuis l'entrée de notre Commune jusqu'à l'intersection avec la « rue des Epenottes », nous avons accepté que les entreprises utilisent cette voie « des Epenottes » pour le passage de tous les camions qui emmenaient des matériaux à GROSMAGNY avec un « va et vient » incessant tous les jours, SOUS RÉSERVE QUE CETTE VOIE SOIT REFAITE APRÈS LES TRAVAUX.

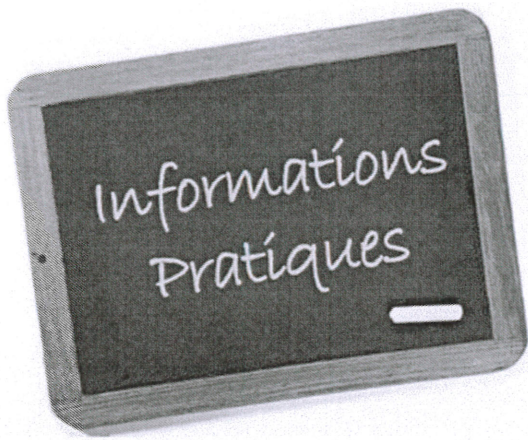
Cette voie « des Epenottes » depuis les bassins de rétention est un chemin de terre, puis une route revêtue depuis la propriété de M. PILLER Marcel, jusqu'à la RD24 soit environ 110 ml. **CETTE VOIE N'A PAS ÉTÉ REFAITE À CE JOUR.**

A la fin de l'année 2016, au moment du départ des entreprises, les réfections n'ont pas été réalisées en raison du temps très pluvieux et froid et **promesse** a été faite alors par l'entreprise VINCI et par Monsieur AZZENS du Conseil Départemental
- promesse à la Commune que les travaux de réfection de la rue « des Epenottes » auraient lieu en 2017, or rien n'a été fait !

Après cet exposé, le Conseil Municipal, en ayant délibéré :

DEMANDE au Conseil Départemental de se saisir de ce problème :

- 1 - de faire procéder, avec un nivellement, aux réparations de la partie en terre de cette voie « des Epenottes » ;**
- 2 - de refaire la partie antérieurement revêtue, avec un nivellement de la structure puis la pose d'un bi-couche pour permettre un accès à la propriété de M. PILLER Marcel.**
- 3 - de faire poser un bi-couche sur la rue dénommée « Impasse des Etangs ».**



**SECRETARIAT DE MAIRIE
Horaires d'ouverture
pendant les congés d'été**

Du 16 juillet au 04 août inclus

Lundi & vendredi
de 9 h à 12 h
Mardi de 14 h à 17 h
Jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Fermé le mercredi et samedi

Du 06 au 25 août inclus

Lundi, mercredi, vendredi &
samedi
de 9 h à 12 h
Mardi de 14 h à 18 h
Fermé le jeudi

**GIRO SPORTS 2018
10^{ème} édition**

**DIMANCHE 09 SEPTEMBRE
de 10 h à 11 h 45
et de 14 h 17 h**



**Halle Culturelle et Sportive
Gymnase de l'IME Pedrizet
Stade E. TRAVERS
COSEC**



- Animations et démonstrations
- Remise des récompenses aux meilleurs sportifs 2018 à 12 h
- Lâcher de ballons à 12 h



BUFFET - BUVETTE



DECHETERIE MOBILE

**LUNDI 24 SEPTEMBRE
de 12 h à 19 h**

Parking à l'arrière du stade

A noter dans vos agendas...

Samedi 20 octobre 2018

**BAECKEOFFE de la Rouge-Bruyère
Salle Communale de la Cité**

Renseignement et réservation auprès de Marie-Odile VIENNOT au 06.87.92.89.81

Samedi 27 octobre 2018

**FRITURE de l'Association Sportive de Rougegoutte
Salle Communale de la Cité**

Renseignement et réservation auprès de Jean KARLE au 07.71.15.94.70

La Communauté de communes des Vosges du Sud organise une sortie



Jeudi 05 juillet 2018

Un repas au restaurant panoramique le LIDO suivi d'une balade en bateau de 25 min sur le Lac de Gérardmer



Menu « PERLE DES VOSGES »

Tourte Vosgienne et salade verte
Suprême de poulet rôti, gratin dauphinois et fricot de légumes
Bavarois de mirabelle IGP Lorraine servi en verrine,
mousse caramel au beurre salé

Forfait boissons inclus :

Kir cassis au vin blanc ou jus de fruits et biscuits salés
¼ vin ou eau minérale
Café canton ou thé

Et balade en bateau de 25 minutes sur le lac de Gérardmer.

Le bus desservira les communes de : Rougemont le Château (8h55 arrêt situé près de l'église puis 9h00 arrêt à la Résidence « Les Vergers »), Lachapelle /s Rougemont (9h10 arrêt près de l'école), Anjoutey (9h20 arrêt optymo de la NOYE et 9h25 près de l'école), Etueffont (9h30 arrêt parking de la piscine puis 9h40 arrêt rond point près de la Forge Musée), Grosmagny (9h45 salle du Fayé), Giromagny (10h00 parking, la place des Mineurs).

Bulletin d'inscription à retourner à Stéphanie PREVOT – Communauté de communes des Vosges du Sud – 26 bis grande rue 90170 Etueffont **pour le 25 juin 2018 dernier délai.**

Nom - Prénom - Adresse - Téléphone (**obligatoire**):

Prendra le bus à l'arrêt : -----

Tarif repas & balade en bateau : 30,60 euros + 5 euros *pour le transport*

Le bulletin d'inscription sera remis avec le règlement restaurant et le règlement bus.

1 chèque (ou espèces) de 30,60 euros à l'ordre du « restaurant « le LIDO » »

1 chèque (ou espèces) de 5 euros à l'ordre du trésor public, pour le transport en bus.



Activités à Rougegoutte

Du 11 au 27 juillet

Ateliers Boutons d'Or

Journées thématiques pour les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis, jeudis et vendredis. Goûter et collation bio et sans gluten à chaque atelier.

Lieu
Caravane Boutons d'Or
Centre de Rougegoutte

Réservations
06.82.34.46.20
contactlesboutonsdor@gmail.com



Mercredi 11 : « Journée Nature »

10h - 11h « La nature en fête », atelier artistique 3/5 ans 8€
14h30 - 15h30 « La Légende du Colibri » 6/12 ans 8€
16h - 17h00 Yoga de la nature 6/12 ans 10€ (15€ les 2 ateliers)

Jeudi 12 : « English Day »

10h - 11h Little English 3/5 ans 5€
15h00 - 16h30 « Voyager en Anglais » 6/12 ans 15€

Vendredi 13 : « Journée Découvertes » avec Ewa Włodarczyk

10h - 11h Initiation aux bols chantants 3/5 ans 8€
14h30 - 16h30 « Découverte Sonore » 6/12 ans 15€

Mercredi 18 : « Journée des Émotions » avec Céline Bertin

10h - 11h Les petits et les émotions 3/5 ans 8€
14h30 - 16h30 Les émotions et moi 6/12 ans 15€

Jeudi 19 : « Journée Zen »

10h - 11h Conte méditatif 3/5 ans 8€
14h30 - 15h30 Yoga Zen et Relaxation 6/12 ans 8€

Vendredi 20 : « English Day »

10h - 11h Little English 3/5 ans 5€ + collation
15h00 - 16h30 « L'anglais dans tout ces états » 6/12 ans 15€

Mercredi 25 : « Journée des histoires »

10h - 11h Création d'une histoire 3/5 ans 5€
15h00 - 16h30 Écriture d'un conte 6/12 ans 15€

Jeudi 26 : « Journée Expression Corporelle » avec Charline Weiss

10h - 11h Expression Corporelle des petits 3/5 ans 8€
14h30 - 16h30 Expression Corporelle 6/12 ans 15€

Vendredi 27 : « Philosophie des Enfants »

14h - 15h Philo de vie 5/7 ans 8€
15h30 - 16h30 Philo de Vie 8/12 ans 8€

Fête de la MUSIQUE

ROUGE GOUTTE samedi 23 juin 2018

presbytère

- 14h30 : **classe de guitare**
élèves de l'école de musique
- 15h30 : **saxophone**
élèves de l'école de musique
- 16h00 : **guitare et flûte des Andes**
élèves de l'école de musique
- 16h30 : **classe de piano**
élèves de l'école de musique
- 17h00 : **Orchestre Musique Latine**
de l'école de musique

église

- 17h30 : **chorale A Croch' Chœur**
de la Rosemontoise
- Les Échos du Rosemont**
de la Rosemontoise

presbytère

- 18h15 : **Give Me Five** de Rougegoutte
- 19h00 : **Orchestre d'Harmonie**
de la Ville de Giromagny
- 20h15 : **Balada**
orchestre de musique des Pays de l'Est

buffet – buvette – restauration

